

Sainte-Rose relance son conseil local de sécurité

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUADELOUPE.COM / AXEL PICORD

20 août 2025



Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la commune de Sainte-Rose a été réinstallé le 18 août. Prévu depuis une loi de 2007, il a été mis en place pour la première fois en 2016 afin “déliminer les foyers de violence dans notre commune” déclarait la maire de l’époque Claudine Bajazet. Cette année, l’instance a été “constituée” lors d’une réunion qui a rassemblé le maire Adrien Baron, le représentant du préfet, la procureure de la République, le recteur d’académie, la gendarmerie, la police municipale ainsi que des représentants des collectivités territoriales, tous appelés à coordonner leurs actions en matière de sécurité et de prévention. Notamment en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance des mineurs. La commune annonce que la prochaine étape concernera la définition d’un plan d’action local, qui devra décliner des mesures concrètes dans les domaines identifiés comme prioritaires.

Les CLSPD constituent un cadre institutionnel clair, mais leur efficacité réelle fait l'objet de débats. Les rapports successifs de la Cour des comptes et de la Délégation interministérielle à la prévention de la délinquance soulignent la mise en œuvre hétérogène selon les territoires. Dans certains cas, le CLSPD reste un espace de concertation limité, sans capacité opérationnelle directe ni moyens financiers propres. L'impact concret dépend de la capacité des acteurs à dépasser le cadre de la simple réunion, pour mettre en œuvre des actions durables, évaluées et financées.